



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Parlement européen

Question écrite n° 47993

Texte de la question

S'exprimant au nom du Gouvernement, M. Alain Juppe, alors ministre des affaires étrangères, déclarait, le 24 janvier 1994, devant l'Assemblée nationale : « Nous nous engageons à faire en sorte que soit introduite, dans le texte du traité qui résultera de la conférence intergouvernementale de 1996, la précision que le siège du Parlement européen est fixé à Strasbourg... Nous préviendrons d'ailleurs sans tarder nos partenaires de notre intention, afin que cette affaire soit acquise et qu'elle n'apparaisse pas comme une demande nouvelle formulée en 1996. » M. Valéry Giscard d'Estaing demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes quelles démarches ont été entreprises jusqu'ici à cette fin, et comment le Gouvernement entend veiller à ce que ces dispositions figurent effectivement dans le traité qui sera signé par la France, et dont la ratification sera autorisée par le Parlement.

Texte de la réponse

Les autorités françaises n'acceptent pas les remises en cause incessantes du siège du Parlement européen, fixé à Strasbourg par les chefs d'État et de gouvernement réunis à Edimbourg en décembre 1992. La France a déposé devant la CJCE un recours en annulation de deux calendriers adoptés par le Parlement européen qui ne prévoyaient que onze sessions par an à Strasbourg. L'avocat général de la Cour, se basant sur une interprétation souple de la décision d'Edimbourg, l'a appelée à rejeter les recours français, tout en rappelant que « l'essentiel des travaux en plénière est lié à Strasbourg ». Il convient désormais d'attendre l'arrêt de la Cour. En tout état de cause, le Gouvernement français demandera dans le cadre de la conférence intergouvernementale que soit inscrite dans les traités, et ainsi consolidée, la localisation du siège du Parlement européen à Strasbourg. Nos partenaires connaissent toute l'importance que la France attache à l'introduction d'une telle disposition dans les traités.

Données clés

Auteur : [M. Giscard d'Estaing Valéry](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47993

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 620

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1637